

La Commission Administrative Paritaire Locale n°2 (Contrôleurs des Impôts) s'est tenue le 17 juin à Melun, immeuble Thiers, salle Ponthierry.

La présidence était assurée par Jean-François KRAFT, administrateur général des Finances Publiques.

La CGT Finances Publiques 77 était représentée par Luc Rimbault élu titulaire CP, Maryline Cazin élue suppléante CP, Nelly Dulys et Hervé Le Dallic experts.

Après vérification du quorum, Luc Rimbault a procédé à la lecture de la déclaration liminaire, commune aux 3 CAPL, et qui est annexée à ce compte rendu.

Le syndicat Solidaire aux Finances Publiques était représenté par 2 des ses élus titulaires sur 3, les élus de la CFDT étaient absents, non excusés.

Le nombre des dossiers d'appel, toutes catégories confondues est en très nette régression. Ce fait est l'objet d'un commentaire dans la déclaration liminaire.

La DDFIP77 avait mis en réserve une majoration de 0,06 et trois majorations de 0,02

Pour la CAPL n°2 des contrôleurs, 13 requêtes ont été étudiées. Quatre de nos collègues nous ont fait l'honneur de nous confier la défense de leur dossiers.

Des avancées ont été obtenues sur chacun de ces quatre dossiers et des majorations de 0,02 ont été attribuées à deux d'entre eux.

Les débats ont été courtois pour l'essentiel. Un de nos dossiers a fait l'objet d'un échange un peu plus vif sur un sujet que selon nous n'aurait pas dû figurer sous cette forme dans les appréciations littérales. Les rectifications obtenues n'ont pas été dans ce cas à la hauteur de nos espoirs, malgré nos efforts.

A l'inverse, nous avons constaté une meilleure prise en compte des fonctions de l'accueil dans le traitement des dossiers. Par le passé, malgré les discours sur l'importance de cette mission et le bonus en terme d'image que notre administration en retire, il était très rare d'obtenir une amélioration significative de la notation des agents d'accueil qui en demandait la révision.

Cette année, on peut croire que cette mise à l'écart est terminée, du moins au niveau des CAPL où plusieurs majorations ont été accordées à ces agents.

L'année de gestion 2011 qui sera notée en 2012, sera également la dernière que nous connaîtrons sous la forme actuelle de la notation. En effet, 2013 sera l'année d'application à la DGFIP du principe de suppression de la note chiffrée. Cette perspective fait l'objet d'un développement dans la déclaration liminaire.

Cette CAPL notation 2011 aura permis à trois de nos camarades de découvrir le rôle d'élus du personnel dans l'exercice le plus délicat et le plus prenant qui lui est dévolu. Assurer la défense d'un agent à travers son dossier de notation est l'un des aspects les plus intéressants de cette mission. Chacun des dossiers a pu ainsi être présenté par un camarade différent et cette expérience a été ressentie très positivement.

Les autres CAPL sont de natures plus techniques : affectations locales, liste d'aptitude, tableaux d'avancement. Il s'agit là de vérifier si les règles statutaires et les intérêts des agents sont bien respectés.